

Parc naturel régional du Luberon : lutter contre les dépôts sauvages



Dans le cadre de son programme 'Zéro déchet plastique', le [Parc naturel régional du Luberon](#) organise la conférence 'Lutter contre les incivilités et les dépôts sauvages : réglementation et outils' à destination des élus des collectivités du Luberon, en collaboration avec le [Sirtom de la région d'Apt](#), le mardi 26 septembre.

Animée par [Delphine Mazabrard](#), juriste et déléguée générale adjointe d'[Amorce](#), la conférence abordera l'identification et la résorption des déchets et des dépôts sauvages, mais aussi le contexte réglementaire et les outils à mettre en œuvre pour lutter contre les incivilités.

Mardi 26 septembre. 18h. Centre culturel de Joucas.

V.A.

Avignon : le département et la ville unissent leurs forces contre les dépôts sauvages



Pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets, le Département de Vaucluse et la ville d'Avignon mettent en place une opération conjointe de nettoyage.

Dans le quartier de Baigne-Pieds, à Avignon, les dépôts sauvages s'accumulent dès le parking du stade Gillardeaux, au bord du canal et se poursuivent le long du chemin qui conduit au Lavarin, juste derrière l'hôpital. Pour rendre ce quartier propre et limiter la pollution, le Département de Vaucluse et la ville d'Avignon ont adopté des dispositions consistant en un enlèvement des déchets et à la fermeture de la voie aux véhicules motorisés. Le Département s'est également engagé à nettoyer les parcelles bordant le chemin de Baigne-Pieds, parcelle de 3,4 ha dont il est le propriétaire.

Ecrit par le 18 décembre 2024



Nettoyage chemin de Baigne-Pied le 12 juin © DR

Planning de l'opération

Une opération en trois temps :

- Nettoyage de toute la voie et le long du canal par la ville d'Avignon, du 5 au 9 juin ;
- Nettoyage et pose d'enrochements le long du chemin du Baigne-Pieds par le Département, du 12 au 16 juin ;
- Pose d'un dispositif définitif de mise en impasse et d'une signalisation (voir plan ci-dessous) par la ville d'Avignon
 - Du 2 au 15 juin : coupe de tous les végétaux gênants ;
 - Du 12 au 16 juin : point de fermeture accès n°3 et point de fermeture accès n°1 ;
 - 16 juin : pose de la signalisation routière définitive (mise en double impasse avec maintien du cheminement piétons/vélos ; instauration d'une zone 30 ; interdiction au plus de 3.5T ; instauration d'un sens prioritaire ; aménagement d'un cheminement piétons/vélos le long du canal Baigne-Pieds).

Ecrit par le 18 décembre 2024

J.R.